

LA PROTECTION DE LA NATURE EN U. R. S. S.

par G. P. DEMENTIEV,

*Professeur à l'Université de Moscou,
Président de la Commission de la Protection de la Nature
de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S.*

La protection de la nature est un problème si vaste, si compliqué et si important qu'il paraît impossible d'en donner un aperçu satisfaisant en une seule conférence. Je prie donc mes auditeurs de bien vouloir m'excuser de la manière nécessairement schématique et fragmentaire dont je vais traiter mon sujet. Puisque ma spécialité est la zoologie, j'ai fixé mon attention surtout sur l'aspect zoologique de la question. D'ailleurs, c'est toujours la nature vivante, le monde organique — les animaux, les plantes — qui se voient le plus menacés.

Deux aspects de la protection de la nature occupaient l'attention de nos ancêtres : l'exploitation des forêts et la chasse. Il semble que les déboisements ont commencé sur le territoire de la Russie avec l'apparition de l'agriculture, c'est-à-dire vers 1500-1000 avant notre ère. Les documents les plus anciens ayant rapport à la réglementation de la chasse datent du onzième siècle : c'est le recueil des coutumes connues sous le nom de *Rousskaia Pravda*. Dans la principauté de Kiev, le Grand-Duché de Moscovie, et en Russie l'exploitation et implicitement une certaine protection de la faune était une branche de l'administration officielle. Cette activité administrative s'accrut au fur et à mesure que les Russes s'avancèrent en Sibérie, au XVI, XVII et XVIII^e siècles. L'établissement d'un monopole gouvernemental du commerce des fourrures précieuses exigeait jusqu'à un certain point des mesures garantissant la protection des animaux qui en formaient la source. D'où la réglementation détaillée de la récolte des fourrures en Sibérie (dite *yassak*), de la capture des oiseaux de fauconnerie, etc. A propos de ces derniers, il faut noter que les Gerfauts Russes et Sibériens, tout

comme ceux d'Islande — furent du XIII au XVII^e siècles l'objet de négociations diplomatiques.

Toute cette réglementation demandait des mesures conservacionistes, une limitation de la chasse. C'est ainsi que furent organisées en Russie les premières réserves naturelles — p. ex. pour la conservation des forêts et des animaux de chasse aux environs de Moscou, à Kountzevo (XVII^e siècle), dans les Sept Iles au Nord de la côte Mourmane pour la protection des aires de nidification des Gerfauts, etc. Il faudrait mentionner aussi la forêt sanctuaire de Bialoviêje mise en réserve au XVI^e siècle (par le Statut de Lithuanie, en 1541). L'objet spécial de la protection dans cette dernière réserve était le bison européen — il y en existe encore — et l'auroch sauvage *Bos taurus urus*, qui fut d'ailleurs exterminé. La capture des Castors fut réglementée dès le XVII^e siècle. L'Elan *Alces alces* fut protégé dans le Gouvernement de St. Pétersbourg depuis 1704. C'est aussi au XVII et XVIII^e siècles que furent organisées de nombreuses réserves de protection spéciale (dites *zakazniki*) — pour conserver les animaux de chasse, Mammifères et Oiseaux. Au XVIII^e siècle la chasse fut interdite aux particuliers — dans les anciens gouvernements de St-Pétersbourg et de Moscou — au profit des chasses de la Cour, d'ailleurs épisodiques et assez rares. Beaucoup d'actes officiels conservacionistes datent de l'époque comprise entre 1730 et 1775. L'un d'eux est à noter spécialement : c'est celui du 17 juin 1763, qui interdisait toute chasse entre le 12 mars et le 9 juillet.

La loi sur la chasse de 1892, qui fut en vigueur jusqu'en 1917, ne prenait au fond en considération que les intérêts des propriétaires fonciers ; les questions concernant la chasse dans le Nord, en Sibérie et au Turkestan n'y furent pas traitées d'une façon sérieuse. C'est seulement en 1912, 1913 et 1916 que furent prises certaines mesures — d'une valeur limitée — pour la protection de la Zibeline de Sibérie — et seulement quand les populations de cet animal précieux furent diminuées jusqu'à un point tout à fait inquiétant.

Il faudrait aussi ajouter à cet aperçu que dans les régions où la chasse était largement pratiquée par les populations indigènes, en Sibérie et au Turkestan, les chasseurs eurent toujours beaucoup d'égards pour la conservation de la faune. Les animaux sauvages assuraient l'existence de nombreuses populations. C'est pourquoi, dans ces régions, beaucoup de localités étaient considérées par les habitants — et souvent depuis les temps im-

mémoriaux — comme réserves naturelles, comme sanctuaires.

La question du déboisement et l'établissement des forêts sanctuaires remonte au XVI^e siècle. Ces sanctuaires furent constitués d'abord dans un but militaire — pour faciliter la défense des frontières Russes contre les Tartares et leurs alliés nomades. Pierre le Grand élargit ensuite ce système — il était surtout intéressé par la conservation et l'exploitation rationnelle des chênaies indispensables pour la construction des navires de guerre et de commerce. Les lois générales sur l'aménagement des forêts furent publiées sous Pierre le Grand en 1703 et en 1722. La dernière — sous l'ancien régime — date de 1888. Mais ces lois ne pouvaient mettre un frein efficace à l'arbitraire des propriétaires fonciers; d'où un déboisement intensif. C'est ainsi que dans 42 gouvernements de la Russie européenne les forêts occupaient pendant la première moitié du XIX^e siècle, 60 millions de dessyatines (une dessyatine russe équivaut à 1.0925 ha.). En cinquante ans elles furent réduites d'un tiers, à 42 millions de dessyatines. A ce tableau pessimiste doivent être ajoutés les effets désastreux des incendies de forêts, surtout dans le Nord et en Sibérie. La mise en valeur des steppes vierges du Sud posa aussi de nombreux problèmes, régime des eaux, érosion, etc.

L'appauvrissement de la faune suivait aussi son cours. Si le nombre d'espèces éteintes ne fut pas grand, les populations de beaucoup d'espèces furent considérablement diminuées et leurs aires de distribution se restreignirent d'une façon inquiétante. Parmi les espèces disparues on peut citer l'Auroch *Bos taurus urus*, le Cheval sauvage ou le Tarpan *Equus caballus gmelini*, la Rhytine *Hydrodamalis Stelleri* (découverte par l'expédition du Commandeur Bering en 1741 et éteinte vers 1768); enfin, le grand Cormorant *Phalacrocorax perspicillatus* disparu il y a un peu plus d'une centaine d'années (découvert en 1741, éteint vers 1850). L'accroissement de la population, le perfectionnement des armes de chasse, le prix toujours plus élevé des produits de cette dernière — tout cela entraîna nécessairement l'intensification de la chasse industrielle et sportive.

L'influence nocive de ces activités s'accrut surtout vers la fin du XIX^e et le commencement du XX^e siècle. Ceci se fit surtout sentir pour la Loutre marine *Enhydra lutris*, l'Otarie à fourrure *Callorhinus ursinus*, la Zibeline *Mustela martes*, l'Hémione *Equus hemionus*, l'Antilope Saiga, *Saiga Tatarica*, l'Elan *Alces alces*, etc. Si les sta-

tistiques sont imprécises, le fait en lui-même restait indubitable. En voici quelques exemples. Vers le commencement du XIX^e siècle on capturait chaque année environ 1.000 Loutres de mer. Vers 1911 on n'en comptait (Kamchatka, île Mednyi) que 150 spécimens vivants. Pour l'Otarie à fourrure : l'amiral Krusenstern en estimait, vers le commencement du siècle passé, la population (îles du Commandeur, Aléoutes) à environ 3.000.000 ; en 1867 il n'en restait plus que 1.500.000 ; en 1884 la population de cet animal dans les îles du Commandeur ne comptait plus que 500.000 individus. En 1903, 60.000 seulement, etc. L'amenuisement des ressources naturelles, de la faune et de la flore, devenait évident. C'est pourquoi le Gouvernement Soviétique dut envisager, dès 1917, et sous un aspect tout nouveau, les problèmes de conservation de la Nature.

Les changements sociaux d'un caractère fondamental, la nationalisation de la terre et des ressources naturelles, la disparition des grandes propriétés foncières — nécessitaient l'organisation d'un système tout nouveau, scientifique et rationnel, de l'économie nationale, l'exploitation des ressources naturelles y comprise. Tout cela exigeait implicitement l'établissement d'un système de conservation de la Nature.

Pour donner une idée de l'envergure du problème à résoudre, on pourrait citer quelques chiffres tirés de L'Annuaire Statistique de l'U. R. S. S. pour l'année 1955. Territoire : 22.4 millions de km². Population : 200.2 millions (159.2 millions en 1913). Agglomérations urbaines : 2423 (1566 en 1913). Terrains cultivés : 486 millions d'hectares (367 millions en 1913). Rendement de l'industrie forestière : 214 millions de m³ (30.5 millions en 1913). Rendement des pêcheries en eaux douces et maritimes : 2.740.000 tonnes (1.051.000 tonnes en 1913).

Il faut ajouter que malgré les résultats inquiétants de l'imprévoyance des générations passées, les ressources naturelles restaient — et restent toujours — aussi riches que variées. La faune de l'U.R.S.S. comprend environ 300 espèces de Mammifères, 704 espèces d'Oiseaux, 161 espèces de Reptiles et de Batraciens, 1.500 espèces de Poissons, 9 espèces de Cyclostomes, et environ 100.000 espèces d'Invertébrés (dont 90 % d'insectes). Les forêts de l'U. R. S. S. couvrent 1.069 millions d'hectares, et constituent un tiers des ressources forestières mondiales.

Les premiers décrets du Gouvernement Soviétique visant à l'organisation de la protection de la nature concernaient les questions forestières (1918), la réglementa-

tion de la chasse (1919, 1920), et des mesures spéciales de protection (1920, 1921, 1924, 1925). Le système fut perfectionné depuis et amendé par la réglementation des autorités centrales et locales.

Il nous faut maintenant dire quelques mots sur les principes fondamentaux de cette réglementation. On se rendait bien compte que le progrès technique qui apporte le confort, détruit parfois la matière vivante et ne peut remplacer cette dernière. Pour satisfaire ses besoins toujours croissants et pour garantir la prospérité des générations à venir, l'Homme est nécessairement obligé d'exploiter rationnellement les ressources naturelles, de maintenir leur équilibre, et d'essayer d'enrichir ces ressources. C'est cet aspect économique et social de la conservation de la nature qui est à présent au premier plan, sans toutefois ôter au problème sa grande valeur scientifique, esthétique et morale. La base de la conservation de la nature est une intervention organisée, active et prévoyante de l'homme dans des processus naturels et — autant que possible — leur régulation. Dans ce cadre, le conservationnisme « passif » devient tout à fait insuffisant.

Pour réaliser la conservation de la nature, on utilise en U. R. S. S. les moyens suivants : 1° — réglementation et limitation de l'exploitation des ressources naturelles, forêts, flore et faune ; 2° — protection des eaux et de l'air contre la pollution ; 3° — conservation du sol et lutte contre l'érosion ; 4° — protection absolue ou partielle de certaines espèces animales et végétales devenues rares ou menacées d'extinction ; 5° — régulation des populations d'espèces animales et végétales jouant un rôle négatif quant à la conservation et l'utilisation des ressources naturelles ; 6° — enrichissement de la nature par l'introduction, l'acclimatation ou la réacclimatation de certaines espèces ; 7° — soustraction à l'exploitation de certains territoires et organisation de réserves naturelles intégrales (en russe *zapovednik*) ou de réserves de protection spéciale et limitée (en russe *zakaznik*) ; 8° — conservation des « monuments de la nature », sites, grottes, arbres, etc. Comme on peut le voir, on applique les mêmes mesures et méthodes qui sont appliquées plus ou moins partout dans le domaine de la conservation de la nature, à en juger par les renseignements fournis par l'Union Internationale pour la Conservation de la nature et de ses ressources.

Toutes ces mesures visent en fin de compte à protéger l'Homme — contre la pratique abusive des insecti-

cides synthétiques, contre l'effet nuisible de la pollution des eaux, contre l'intoxication des sols par les engrais spécifiques, et enfin contre les effets désastreux possibles des désintégrations thermonucléaires et atomiques.

De telles méthodes actives de la conservation de la nature doivent s'appuyer sur des recherches scientifiques. Une mise au point des questions de protection des ressources naturelles dépend surtout des travaux écologiques, zoologiques et botaniques. Il est évident que des problèmes tels que ceux des fluctuations numériques des populations, de la fécondité, de la reproduction et de l'influence sur ces processus des changements du milieu ambiant, les recherches sur la distribution saisonnière et les migrations, etc., ont une valeur primordiale pour la solution des problèmes de conservation. De nombreux travaux sur ces différents problèmes sont effectués par les Instituts de l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S., par les Académies des diverses républiques, par les Universités et par les institutions spécialisées, en particulier par les réserves naturelles.

Ces questions écologiques sont traitées dans une longue série de publications scientifiques qui ont servi de base pour la solution pratique des problèmes de protection de la nature. Citons les monographies écologiques du Bison, de l'Elan, de la Loutre marine, du Castor, du Derman, de l'Eider, du Flamant rose, des Alcidés, etc. dans le domaine de la zoologie ; du *Taxus baccata*, du *Buxus sempervirens*, du *Phellodendron amurense*, du *Panax ginseng*, du *Nelumbo nucifera*, etc. dans le domaine de la botanique.

Quelques mots enfin sur les organismes qui exercent le service de la protection de la nature en U. R. S. S. Les questions de la protection des eaux et des poissons dépendent des directions des eaux et des pêcheries du Ministère de Pêcheries et des services qui en dépendent. Les problèmes en rapport avec la pollution des eaux et de l'air sont du domaine de l'Inspection générale de la Santé et des inspections locales du Ministère de Santé Publique. La chasse dépend de la direction des réserves naturelles et de la chasse du Ministère de l'agriculture de l'U. R. S. S., des directions de la chasse et des réserves naturelles auprès des Conseils des Ministres des Républiques Soviétiques, ainsi que de leur filiales locales. La protection des forêts est du ressort de la direction générale des forêts du Ministère de l'Agriculture. Les ressources de la nature dite « morte » sont protégées par le Ministère des ressources géologiques. Pour la solution des problè-

mes scientifiques de la protection de la nature, pour la coordination des activités dans ce domaine, l'Académie des Sciences de l'U. R. S. S. a fondé, en mars 1955, une commission spéciale, composée de membres de l'Académie et d'autres savants, ainsi que des représentants des institutions officielles intéressées. Des commissions analogues ont été créées par les Académies des Sciences des Républiques fédérées.

La propagande en faveur de la protection de la nature est effectuée par les écoles et les organisations de jeunes naturalistes (p. ex. sous forme de journées des oiseaux, de semaine de la forêt, etc.) ainsi que par des Sociétés de protection de la Nature. La plus ancienne parmi ces sociétés, la Société Russe pour la protection de la Nature fondée en 1924, compte beaucoup de filiales provinciales. Cette Société a fortement contribué à la solution de nombreuses questions ayant trait à la conservation de la nature. D'autres sociétés savantes — la Société de Géographie de l'U. R. S. S., la Société des Naturalistes de Moscou — participent également aux travaux ayant pour but la protection de la Nature.

*

**

Voyons maintenant quelques-uns des résultats obtenus, en particulier pour la conservation de la faune.

L'utilisation planifiée des ressources naturelles de l'U. R. S. S. repose sur le principe que ces ressources constituent un bien national. Toute exploitation de ce bien doit avoir une base légale. C'est le cas, par exemple, de la chasse et de la pêche, sportive ou industrielle, et de la lutte contre les animaux nuisibles à l'agriculture ou à la santé publique.

En dehors de cela, la législation soviétique considère la faune sous un point de vue strictement conservationniste. C'est pourquoi la destruction des nids et des pontes, la chasse des femelles d'Ongulés et de leurs petits (âgés d'un an ou moins), et la destruction des terriers des Mammifères (Loups et rongeurs nuisibles exceptés) sont absolument prohibées. Les procédés destructifs de chasse sont aussi défendus, comme la chasse en automobile ou en avion, l'emploi de méthodes pour la capture en masse des oiseaux, la capture d'animaux sans défense comme les oies en mue, etc. La chasse des oiseaux au printemps est prohibée partout, à l'exception de la zone arctique et subarctique.

La loi sur la chasse basée sur les principes sus-mencionnés fut promulguée en 1920; depuis lors, cette loi fut

plusieurs fois complétée et amendée. Ces lois, ainsi que les arrêtés des administrations locales, indiquent la liste des espèces à chasser, les dates et les procédés de chasse légale, la responsabilité pour les infractions, etc.

On peut ajouter que l'établissement d'un monopole d'état sur les fourrures rend impossible la vente des produits de chasse de provenance illégale.

Quelques remarques maintenant sur la protection de la faune dans la République Russe. Du fait de la réglementation fédérale, les espèces suivantes de Mammifères jouissent d'une protection dans toutes les parties de la République : Zibeline, Loutre, Martes, Desmans, Chien oussourien *Nyctereutes procyonoides*, Loutre marine, Otarie à fourrure *Callorhinus ursinus*, Castor, Cerfs (Chevreuil excepté), Elan, Antilope saiga, Bison, Goral (*Nemorhaedus goral*).

La protection est absolue pour les espèces suivantes : Goral, Castor, Loutre marine, Cerf européen, Cerf axis, Bison. Les autres espèces — leur stock s'est beaucoup accru ces dernières années — peuvent être chassées en quantités limitées par des personnes dûment autorisées et ayant des licences spéciales de chasse indiquant le nombre, les dates et les autres conditions de capture des animaux. Ce système fut établi en 1946 et comporte une limitation sévère de la capture des animaux protégés. En 1945 ce système avait déjà été adopté pour l'Elan. La chasse de l'Elan, devenu rare, fut complètement prohibée en 1919 ; les résultats de cette protection furent tellement satisfaisants, qu'à présent l'Elan est devenu tout à fait commun, non seulement en Sibérie mais aussi dans les parties européennes de notre pays (p. ex. dans les environs immédiats de Moscou).

Le même principe de licences strictement limitées fut appliqué pour la chasse du *Saiga tatarica*. Cet Ongulé, jadis très nombreux, fut presque exterminé vers le commencement du XX^e siècle. Il fut protégé de façon absolue dès 1920. Depuis lors, d'après les recensements récents, les steppes d'Astrakhan, de Stalingrad, de Stavropol et de Grozny hébergent plusieurs centaines de milliers de cet Antilope. L'effet de la protection absolue du Saiga dans le Kazakstan fut aussi très heureux.

Le nombre des Desmans, dont la chasse fut absolument défendue entre 1935 et 1939, s'est accru depuis lors d'une façon permettant une exploitation, d'ailleurs strictement limitée.

Quant aux oiseaux, les espèces jouissant d'une protection absolue du Gouvernement fédéral sont le Flamant

rose, le Héron blanc, quelques groupes de Passereaux (Cornilles exceptées), les Pics, les Coucous, etc. En réalité la liste des espèces protégées est beaucoup plus longue, car la réglementation de la chasse par les autorités locales (les comités exécutifs des Soviets des Oblast et des Kraï, les Conseils des Ministres des Républiques soviétiques autonomes) prévoit la protection complète de tous les animaux devenus rares, endémiques, ou importants du point de vue scientifique, dans la région de leur juridiction. C'est ainsi qu'en Russie — qui comprend plus de 60 grandes unités administratives — le Chevreuil est protégé dans 34 unités, le Renard argenté dans 27, la Belette dans 26, le Vison dans 23, le Blaireau dans 20, l'Hermine et le Furet dans 15, le Renne dans 13, le Sanglier dans 13, les Marmottes des steppes dans 12, le Cerf européen dans 9, le Cerf de Sibérie *C. e. xanthopygus* dans 7, l'Ours brun dans 5, l'*Ovis nivicola* et le Bouquetin dans 4, le Renard corsak *Vulpes corsak* dans 4, la Gazelle *Gazella subgutturosa* dans 2, le Tigre dans 2, le Chamois dans 2, le Léopard dans 1, etc.

Le nombre total des espèces de Mammifères protégées par l'administration locale dans la République Russe atteint 40. Il faut encore prendre en considération que, pour beaucoup d'espèces, cette protection locale couvre toute leur aire de distribution à l'intérieur de l'U. R. S. S. : c'est par exemple le cas du Chamois, du Cerf, de l'*Ovis nivicola* et du Bouquetin, de la Gazelle *Gazella subgutturosa*, et du Tigre.

Même situation quant à la réglementation par les autorités locales de la protection des Oiseaux. Outre les espèces mentionnées ci-dessus, beaucoup d'espèces jouissent d'une protection — les Cygnes sont protégés dans 40 unités administratives, la Perdrix grise dans 28, les Buses dans 23, la Crécerelle dans 22, les Chouettes (le Grand-Duc et le Harfang exceptés) dans 21, l'Outarde dans 19, les Busards (le Busard de marais excepté) dans 18, les Coqs de bruyère dans 17, les Canepétières et les Faisans dans 10, l'Aigle des steppes dans 7, le Lagopède blanc dans 7, les grands Faucons et les Cigognes blanches dans 3, la Falcipenne *Falciennis falciennis* dans 2, le Tétralyre du Caucase dans 1, le Macareux-Rhinocéros *Cerorhinca monocerata* et la Mouette rose dans 1.

On peut enfin ajouter que, tout récemment, le Gouvernement fédéral a pris une décision importante en faveur de la protection de la faune arctique (Ours blanc, Renne et colonies d'Oiseaux aquatiques).

La protection des Poissons est étroitement liée à la

conservation des ressources hydriques du pays. La destruction et l'appauvrissement du couvert végétal est toujours une cause importante de désorganisation de ces ressources. D'où la protection du couvert et la limitation stricte de l'exploitation des forêts. Un autre aspect de ce problème est la lutte contre l'érosion. Citons enfin la lutte contre la pollution des eaux douces ou de mer par les hydrocarbures ou autres déchets industriels. Des mesures énergiques furent prises, dernièrement encore en 1956, quant aux eaux douces. Mais la grande question des eaux de mer reste toujours à résoudre. Le Gouvernement Soviétique a signé la convention de Londres de 1954, mais ne l'a pas encore ratifié. Certaines mesures spéciales de protection des poissons concernent la réglementation détaillée de la pêche (dates, méthodes, etc.), la protection de certains bassins fluviaux et de certaines espèces, ainsi que toute une série de mesures piscicoles. La construction de grands barrages — hydro-électriques ou d'irrigation — nécessite toujours des mesures spéciales de protection des poissons.

La conservation de la faune implique également la préservation et l'amélioration du milieu ambiant. Les forêts — leur valeur multiple étant prise en considération — sont dans ce but réparties en trois catégories. La première comprend les réserves forestières, les forêts sanctuaires, les forêts protégeant les ressources hydriques et l'agriculture, les forêts des environs des villes et des centres industriels. Toutes ces forêts sont strictement protégées. La seconde catégorie comprend les forêts à exploitation limitée, où la sylviculture tend à l'enrichissement et à la reconstitution du milieu. Enfin, la troisième catégorie comprend les forêts des régions éloignées et peu peuplées, situées dans le Nord et le Nord-Est du pays. Ces forêts sont exploitées suivant des plans soigneusement établis. Cette répartition des forêts par catégories est fondée sur des données scientifiques et tend toujours à la conservation des ressources forestières de l'U. R. S. S.

Quelques remarques enfin sur l'acclimatation et la réacclimatation des animaux, envisagées au point de vue de la conservation de la nature. L'histoire de ces tentatives, avant 1917, n'est pas longue.

C'est vers le milieu du XVII^e siècle qu'on essaya d'acclimater dans les bois des alentours de Moscou des Renards argentés Sibériens. En 1886, on amena 5 castors de Russie Blanche à Ramon, gouvernement de Voronège; En 1901 et 1907 on put commencer à introduire leurs

descendants dans de nouveaux territoires. En 1892 on introduisit près de Kherson 7 Lapins sauvages ; cet animal est à présent commun en Ukraine entre le Dnièpre et le Dniestre. En 1901 on transporta dans l'île Karaghinski, au N.-E. de Kamtchatka, 5 Zibelines; en 15 ans elles y devinrent très communes. Le daim fut acclimaté en plusieurs localités de la Russie Européenne. En Crimée le Mouflon fut introduit, ainsi que les Bisons européens. Dans le parc d'Ascania Nova on introduisit des Bisons (mais on les y croisa par malheur avec la race grise des Taureaux d'Ukraine !) et plusieurs espèces d'Antilopes africaines et asiatiques. On a essayé également d'y introduire des Faisans, des Autruches et des Nandous. On tâcha d'acclimater en plusieurs localités des Perdrix grises, des Francolins en Turkménie, des Perdrix rouges en Crimée, etc. En 1857 — sur l'initiative du professeur A. BOGDANOV — fut fondé à Moscou un comité d'acclimatation des animaux et des plantes, réorganisé en 1863 en Société d'acclimatation. Actuellement l'acclimatation des animaux terrestres s'effectue surtout sous les auspices de l'Institut de la chasse ainsi que des réserves naturelles.

Somme toute l'acclimatation n'avait guère, avant la Grande Révolution d'Octobre, qu'un caractère accidentel ou expérimental. C'est seulement après 1917 que l'acclimatation et la réacclimatation des animaux furent entreprises sur une large échelle.

Les travaux préparatoires à l'introduction de plusieurs animaux à fourrure furent commencés en 1925, sous la direction général du professeur B. ZHITKOV. La réalisation de ces plans commença en 1927 par l'introduction du Rat musqué *Ondatra zibethica*. Depuis lors et jusqu'en 1953 (N. LAROV, 1954) ce Rongeur fut introduit, au nombre de 117.000 individus, en 500 localités de l'U. R. S. S. Il occupe à présent une place très considérable dans l'industrie des fourrures de notre pays. En 1936, on introduisit au Caucase et au Turkestan une autre espèce de Rongeurs, le *Myopotamus coipus*. On a introduit également en plusieurs régions le Raton laveur américain et — en quantité considérable — le Vison américain *Mustela vison*. Le Chien oussourien *Nyctereutes procyonoides* a été acclimaté en Russie Européenne et en Transcaucasie. Avec beaucoup de succès on a réintroduit en Sibérie la Zibeline — et les nombres de cet animal précieux ont beaucoup augmenté depuis lors. On a largement introduit en Europe et en Sibérie le Castor; l'espèce habite à présent 50 unités administratives de notre pays. Le Desman fut réacclimaté dans les parties

de son aire de distribution où il était devenu rare. L'Écu-reuil de la Sibérie centrale, dit *téléoutka*, dont la fourrure est excellente, fut acclimaté en Crimée et au Caucase. Mais l'animal y perdit dans un laps de temps assez court, les qualités remarquables de sa fourrure et le succès économique de cette entreprise fut peu satisfaisant. Au point de vue scientifique les résultats obtenus sont, par contre, d'un grand intérêt. On a introduit en Sibérie le Lièvre *Lepus europaeus*. Le Cerf axis *Cervus nippon* fut acclimaté avec succès en plusieurs parcs nationaux de la Russie et de la Transcaucasie. On a essayé de peupler le Caucase avec des Marmottes sibériennes. Le même genre de tentative a été fait avec certains oiseaux — le Faisan, le Coq de bruyère, la Gelinotte, la Perdrix grise et la Bartavelle, le Lagopède blanc, le Tétrasyre.

A ces quelques exemples des travaux d'acclimatation et de réacclimatation entrepris en U. R. S. S. il faudrait ajouter les essais de multiplication et de réacclimatation du Bison européen. La situation catastrophique, depuis les deux dernières guerres mondiales, de cette espèce d'une valeur presque sans exemple au point de vue scientifique et historique est connue de tous. Actuellement, des Bisons européens pur-sang sont soignés et se multiplient d'une façon très heureuse dans les réserves naturelles de Bialovezh et d'Oka (district de Serpoukhov, région de Moscou, etc.). Une grande horde de bisons hybrides (d'ailleurs presque pur-sang) se trouve dans la réserve naturelle du Nord-Ouest du Caucase.

Pour les oiseaux, on procède sur une large échelle à des mesures de protection, et d'amélioration des conditions de nidification. Quelques essais d'introduction d'œufs et de jeunes d'espèces insectivores ont été faits dans les nouvelles plantations forestières. On a pris également des mesures pour peupler les bassins avec des Canards colverts et des Oies sauvages *Anser anser*.

On a acclimaté également des Poissons. On peut, à ce propos, noter l'introduction très réussie, en 1934, du Muge *Mugil cephalus* en mer Caspienne ; l'acclimatation de l'Esturgeon *Acipenser nudiventris* en mer d'Aral ; le transport de la Truite *Salmo ischan* du lac Sévan en Arménie, en Kirghizie ; l'introduction des Lavarets dans plusieurs lacs de la Russie Européenne ; celle de *Gambusia affinis* en de nombreuses localités pour lutter contre le paludisme ; des essais d'acclimatation de l'Esturgeon dans les lacs et les étangs, etc. On a tâché aussi d'améliorer les conditions trophiques de la vie des Acipenséri-

des de la mer Caspienne, en y introduisant le Polychète *Nereis virens*.

Quelques mots maintenant sur les réserves naturelles. Il existe actuellement en U. R. S. S. 40 réserves intégrales (d'autres sont en préparation, d'après le projet élaboré par l'Académie des Sciences) et beaucoup de réserves spéciales, pour la plupart destinées à protéger des animaux de chasse. Les réserves intégrales sont des institutions d'un caractère scientifique — elles s'occupent surtout des problèmes écologiques, de la conservation ainsi que de la propagande des idées et des méthodes conservationnistes. La Nature, dans les réserves intégrales, jouit d'une protection absolue. C'est pourquoi elles ont pu conserver plusieurs espèces animales devenues très rares, comme l'Hémione, le Bison européen, le Né-morhède ou Ghoral, le Tigre, etc.

Les réserves intégrales occupent une superficie de 1.500.000 hectares (environ). Elles se trouvent dans l'Ukraine, en Crimée, au Caucase, au Turkestan, mais surtout dans la République Russe. Tout naturellement la majorité des réserves est en Europe. A quelques exceptions près, ces réserves intégrales furent organisées par le Gouvernement Soviétique.

En terminant cet aperçu sur les méthodes de conservation de la nature en U. R. S. S. et sur les résultats de leur application, je dois noter que la solution des problèmes de protection de la nature demande une collaboration internationale. L'activité remarquable de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources en donne un bel exemple, tout comme les effets de la Convention Internationale sur la chasse et la protection des Cétacés, de la Convention Internationale pour la Protection des Oiseaux, etc. Mais c'est aussi la propagande en faveur de la Conservation, qu'il faut développer, surtout parmi la jeunesse. Les résultats déjà obtenus dans ce domaine sont encourageants, mais il reste sans doute beaucoup de problèmes à résoudre.